

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

**BACHELIER ASSISTANT SOCIAL :
OUTILS APPLIQUES A LA RECHERCHE EN TRAVAIL SOCIAL**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT
Domaine : Sciences Politiques et sociales

CODE : 99 20 12U35 D1

CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 902

DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 10 octobre 2016,
sur avis conforme sur avis conforme du Conseil général**

BACHELIER ASSISTANT SOCIAL : OUTILS APPLIQUES A LA RECHERCHE EN TRAVAIL SOCIAL

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ de s'approprier les principes et démarches de la recherche en travail social ;
- ◆ d'intégrer l'utilisation des technologies de l'information et de la communication dans le cadre d'une intervention dans le champ professionnel.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

- ◆ résumer les idées essentielles d'un texte d'intérêt général et les critiquer ;
- ◆ produire un message structuré qui exprime un avis, une prise de position devant un fait, un événement ... (des documents d'information pouvant être mis à disposition).

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Certificat d'enseignement secondaire supérieur - C.E.S.S.

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

*à partir d'une problématique donnée relevant du champ d'intervention de l'assistant social,
en respectant la déontologie professionnelle,
en respectant les usages de la langue française et du vocabulaire professionnel,*

- ◆ de proposer une méthodologie de recherche qui intègre les points suivants : objectifs, hypothèses de travail, données à recueillir, modalités de recueil et référents théoriques à mobiliser ;
- ◆ de présenter un message adapté en utilisant les technologies de l'information et de la communication.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le niveau de rigueur de la démarche,
- ◆ le niveau de précision dans les termes employés,
- ◆ le niveau de créativité ou d'originalité.

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

*en respectant la déontologie professionnelle,
en respectant les usages de la langue française et du vocabulaire professionnel,*

Méthodologie de la recherche en travail social

- ◆ d'identifier la pertinence de la recherche en travail social ;
- ◆ de repérer l'utilité, les fonctions et les limites d'instruments de recueil de données telles que enquêtes, analyse documentaire, statistiques ... ;
- ◆ de sélectionner la littérature professionnelle utile à une problématique (ressources documentaires, des travaux de recherche pertinents, documents professionnels actuels ...) ;
- ◆ de délimiter clairement et précisément une question de recherche ;
- ◆ de formuler une hypothèse de travail et de définir des indicateurs ;
- ◆ d'identifier les étapes et outils qui témoignent de la rigueur d'une démarche scientifique de recherche en travail social ;
- ◆ de respecter les conventions en usage dans les écrits scientifiques : bibliographie, notes en bas de page, intégration de citations...

Méthodologie : Technologies de l'information et de la communication

- ◆ de déterminer les moyens médiatiques ou les technologies de l'information et de la communication appropriés aux objectifs d'une intervention dans le champ professionnel de l'assistant social et adaptés au public visé ;

- ◆ d'utiliser des outils relevant des technologies de l'information et de la communication pour soutenir une intervention sociale ;
- ◆ d'identifier l'impact de l'utilisation de ces technologies sur les individus, des collectivités et communautés ;
- ◆ d'élaborer un message adapté aux bénéficiaires et aux services en utilisant les technologies de l'information et de la communication.

5. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Il est recommandé de ne pas dépasser le nombre de 15 étudiants par groupe.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

3.1. Dénomination des cours	<u>Classement des cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Méthodologie de la recherche en travail social	CT	F	16
Méthodologie : Technologies de l'information et de la communication	CT	F	16
3.2. Part d'autonomie		P	8
Total des périodes			40